

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2025-037
Code matière : 9.1

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 13
de Présents : 10
de Votants : 10

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juillet à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Géraldine ARTIS à M. Arnaud BERNARD, Mme Myriam ESPERANCE à Mme Isabelle NEGRE, M. Loïc MARAVAL à M. Frédéric ARTIS,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle NEGRE.

OBJET : Convention avec le Département en vue des travaux d'aménagement de la RD25 – Avenue de la Salse

M le Maire présente au conseil municipal la convention spécifique relative aux travaux d'aménagement de la RD25, Avenue de la Salse, telle que prévue à l'article 4 de la convention cadre entre la commune et le Département définissant le programme prévisionnel 2025-2028 et l'aménagement des routes départementale sur le territoire de la commune de Vabres l'Abbaye.

Cette convention spécifique précise :

- La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la commune de Vabres l'Abbaye.
- La répartition financière des travaux estimés à 466 090.80€ TTC est la suivante :
 - Commune : 212 725.00€
 - Département : 253 365.80€
- La TVA est prise en charge en totalité par le Département qui bénéficiera donc en totalité du FCTVA.
- Les coûts ci-dessus seront réévalués à l'issue des consultations des entreprises, et un avenant sera alors élaboré.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer la convention avec le département et les futurs avenants à celle-ci.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
012-211202866-20250724-2025037-DE
Reçu le 30/07/2025

